

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

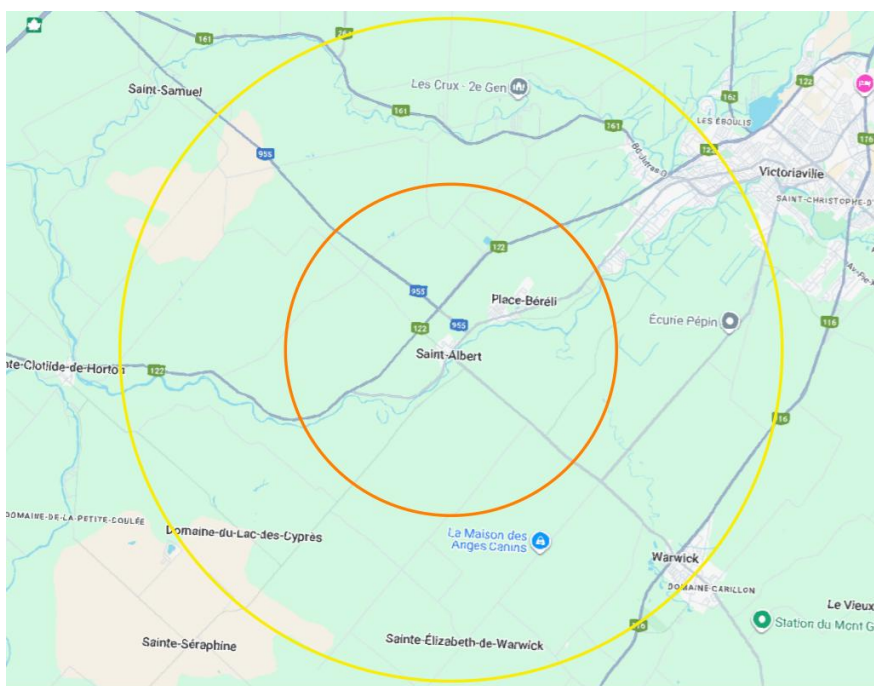
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

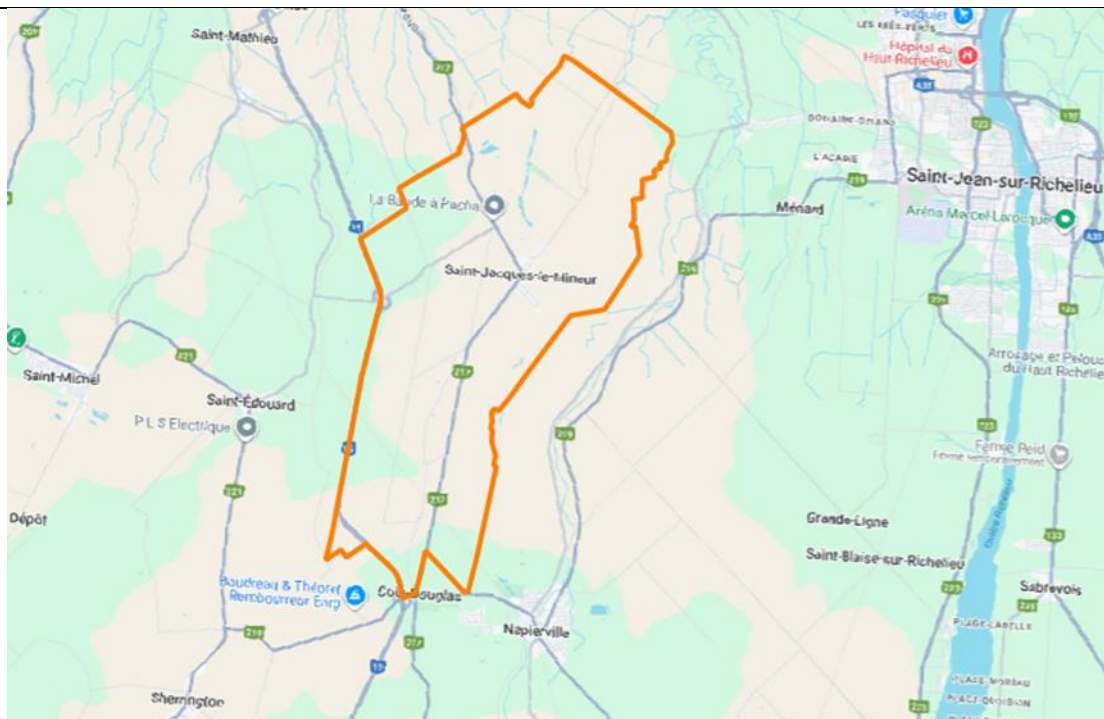
Deux cas d'influenza aviaire à Saint-Jacques-Le-Mineur et à Saint-Valère

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a informé l'EQCMA que les analyses effectuées par le laboratoire du MAPAQ ont confirmé la présence du virus de l'influenza aviaire pour les deux cas suspects. Les zones de contrôle primaire (ZCP) devraient être émises demain.

Le premier cas dans la MRC d'Arthabaska, au Centre-du-Québec (IP-69), est en cours de confirmation afin de déterminer qu'il s'agit bien d'un élevage de volailles non-commercial.



Suite à l'inventaire des oiseaux, le deuxième cas situé dans la MRC des Jardins-de-Napierville, en Montérégie (IP-70), est finalement confirmé comme étant un troupeau de volailles commercial non-contingenté. Conséquemment, la ZCP sera commerciale et exigera des permis spécifiques et généraux.



L'EQCMA maintient donc ses deux zones à risque préliminaire (ZRP), le temps que l'ACIA émette ses zones de contrôle primaire (ZCP). Pour toute activité essentielle dans ces zones, veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

Nous vous tiendrons informés lorsque les ZCP de l'ACIA seront émises.